

Hommage de Robert Guillaumond à Paul Bouchet
Maison des Avocats
Lyon
Le 11 avril 2019

Monsieur le Bâtonnier,
Messieurs les Hauts Magistrats,
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,
Chers Confrères,
Chers Amis,



Laissez-moi tout d'abord dire que je mesure l'honneur qui m'est offert de participer dans cette salle (la salle du Conseil de l'Ordre), dans cette Maison (des Avocats), avec vous, à l'hommage qu'au nom du Barreau vous avez souhaité rendre à notre ami, le Bâtonnier Paul Bouchet.

Mais, laissez-moi vous dire également que si nous lui avons demandé son avis sur l'utilité d'une telle manifestation -et nous nous sommes gardés d'y procéder- il n'est pas certain qu'il nous ait encouragés dans cette voie.

Paul aimait porter la parole, de préférence avec des paroles de feu, mais il n'aimait guère les discours.

Paul chérissait l'esprit de communauté, et plus encore le sentiment de fraternité qu'implique tout hommage, mais il se méfiait des formalismes qui, d'ordinaire, l'accompagnaient.

Paul, comme homme, était fait d'un seul bloc, et, en l'espèce, une pièce intensément irradiante et lumineuse, qui tel un kaléidoscope, diffractait la lumière, laissant à chacun le soin de subir le rayonnement qui lui convenait et d'en prendre la part dans laquelle il se reconnaissait.

Dès lors, passant outre aux réserves qu'il aurait pu formuler, c'est sans restriction que je participe à cet hommage dès lors que je me suis permis d'attirer votre attention sur le caractère partiel, et sans doute partial, du témoignage que vous me demandez de porter.



Trente cinq/quarante années durant, Paul fut avocat, avocat magnifique, et pleinement heureux d'être avocat alors même qu'il n'avait pas vraiment choisi de l'être.

Elève interne (« interné » aimait-il dire) d'un collège religieux de Montbrison (Victor de Laprade), il adora, en compagnie du grand musicien qu'allait devenir Pierre Boulez (l'ami Pierre disait-il), l'enseignement littéraire classique qui y était dispensé (la trilogie des « humanités » : français, latin, grec).

Cet enseignement lui donna le goût de la littérature, et notamment de la poésie, de la philosophie, et, d'une manière plus générale, de l'histoire des idées, du maniement des idées, et, plus encore, de leur juste expression dont il allait faire grand usage.

Paul aimait célébrer les temps de son éducation. Il n'en aima pas la rudesse. Mais, il y trouva des maîtres dont il se souvint, jusque dans ses derniers moments, pour en célébrer la science mais surtout la largesse d'esprit dont ces maîtres surent faire preuve au sein d'un enseignement pourtant profondément formaté.

La guerre, mais également la maladie, l'empêchèrent de préparer l'Ecole Normale Supérieure dont il rêvait, et, dit-il, l'empêchèrent d'embrasser la carrière littéraire dont, sans doute par quelque accent de nostalgie dont il n'était pas coutumier, il disait avoir rêvé.

Mais, cette guerre, à laquelle, avant son vingtième anniversaire, il participa comme jeune résistant, lui apprit la haine de la défaite, la gêne des vaincus, et, plus encore, l'impératif de ne jamais subir, le bonheur de défendre et se défendre, la beauté de la résistance, la saveur exquise de la conquête de la dignité.

Les préceptes de l'avocat que Paul allait bientôt devenir étaient là, forgés dans les turbulences extrêmes de la guerre, et, pour lui, immédiatement prolongés par l'accès à un premier rôle social d'importance : la part essentielle prise dans la renaissance, dans l'esprit du Conseil National de la Résistance, d'un syndicalisme étudiant proclamant avec force la valeur et la dignité de l'étudiant (« jeune travailleur intellectuel écrivit-il dans la Charte de Grenoble) ; mais également sa participation très active à l'Union Internationale des Etudiants, au sein d'une Europe déchirée par deux guerres (la deuxième guerre mondiale et la guerre froide) dont, l'une et l'autre, et en particulier la plus récente (la guerre froide), étaient de nature à lui enlever toute illusion sur la sagesse des hommes à laquelle il avait pu croire à la lecture des grands auteurs, au temps de ses humanités.

Défendre, résister et, surtout, ne pas subir comme principe de dignité.

L'avocat était né. La profession, notre profession, s'offrait à lui.

Et, il prit la profession aux mots, à ses mots, non pour s'en satisfaire et les célébrer, mais surtout pour les dépasser.

Défendre. Certes. Mais, à l'envers du « seul contre tous » qui était l'une des images préférées de la profession, et qui, je crois, paraît l'être aujourd'hui de temps à autre.

Paul mit en œuvre, au sein de la profession, ce qui avait fait le sel de ses jeunes années de résistant puis de syndicaliste étudiant : la solidarité ; le sens de la communauté ; l'importance de la fraternité.

Tout ce qu'il fut alors est imprégné de cette dimension d'esprit communautaire.

Jeune avocat, il choisit d'exercer aux Prud'hommes, pour le compte des salariés (les premiers d'entre eux étant, beau symbole, deux chanteurs d'Opéra), mais aux côtés de leurs organisations professionnelles.

Quand, très vite, dans le mitan des années 1950, s'affirme la dureté des temps de la décolonisation -et, en particulier, la guerre en Algérie- il veille à agir au sein d'un collectif d'avocats lyonnais et parisiens qui prirent, dans ce combat, une part difficile, en particulier en terre d'Algérie, au péril de leur vie, et qui, trop souvent, se trouvèrent dans un blême petit matin dans l'obligation d'accompagner des suppliciés, condamnés à mort par nos tribunaux civils ou militaires.

Mais, tout cela ne suffit pas à absorber l'énergie inlassable dont Paul sait faire preuve dans les actions auxquelles il croit.

Paul a foi en l'homme, c'est-à-dire en tous les hommes. Et, en bon latiniste, élève de ceux qu'il appelait ses bons pères, il aime citer Terence, esclave romain affranchi, auteur de la formule fameuse dont Paul fit la devise de son humanisme :

« Homo sum et humani nihil a me alienum puto »
« Je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger ».

Et, à l'image des grands abbés qui furent le meilleur du moyen-âge monastique, il a besoin d'un lieu et d'une communauté pour exprimer cette foi en la possibilité d'humaniser nos vies.

Ce sera Goutelas.

Goutelas et sa devise, qu'il emprunte à Rabelais :

« Je ne bâtis que pierres vives, ce sont hommes ».

Goutelas et son mode d'emploi, qu'il emprunte à Montaigne :

« Frotter sa cervelle à la cervelle d'autrui ».

Goutelas. Cette demeure Renaissance abandonnée aux ronces et à la destruction depuis un siècle et dont, un jour, en 1961, par un petit matin ensoleillé, la beauté le fascina.

Pour le dire, Paul se fait poète :

« C'est à cette époque incertaine, le 23 juillet 1961, par un temps magnifique, que je découvris Goutelas, ruine abandonnée à l'écart des routes, dont le nom ne figurait même plus sur les cartes. J'y arrivai à travers une petite forêt de pins ces pins sylvestres appelés pins boulanges, à l'écorce rouge, tordus comme des oliviers. Sous un soleil très provençal, ou très italien, une étrange poésie émanait de la demeure envahie par le lierre, les ronces et les aristoloches.

.....

La beauté du lieu ne devait rien au luxe et à l'ostentation, mais à une harmonie simple des proportions, à une chaleureuse saveur rustique, et à sa situation au flanc d'une colline boisée dominant le pays d'Astrée où verdoient les rives du « doux coulant Lignon. »

(Paul Bouchet – Mes sept utopies, p. 97)

Ce n'est pas l'aspect le plus connu de Paul. Mais Paul partageait l'appréciation que l'on prête à Flaubert -la beauté, forme supérieure de la justice- et il avait découvert dans un livre de François Cheng (« Cinq méditations sur la beauté ») le vers du poète John Keats :

« A think of beauty is a joy for ever ».

« La beauté est cause de joie pour toujours ».

A Goutelas, qui est désormais sa dernière demeure, il déploya par les seules vertus du verbe et de l'action tout son talent.

Il rassembla, de manière improbable, les ardeurs d'hommes (intellectuels, artistes, paysans, ouvriers), que rien, a priori, ne rapprochait.

Il mit en mouvement les énergies de chacun pour en faire une communauté d'esprit qui, soixante ans plus tard, conserve toute sa force, reste vivante, et qui est désormais reconnue par l'Etat français et l'U.E. comme Centre Culturel de rencontres au même titre qu'Ambronay ou l'Abbaye de Fontevraud.

Puis, ayant rodé la méthode au sein de ce lieu particulier où il entraîna un grand nombre de nos confrères, **code ou pelle** à la main, il dupliqua cette méthode après que le barreau l'ait désigné à sa tête en qualité de Bâtonnier.

Ce bâtonnat fut l'un des plus rock and roll qui puisse s'imaginer, couronné, là encore, par la réalisation d'un lieu, la seconde **Maison du Barreau**, au sein d'une maison marquée par la Renaissance Italienne et qui vit, samedi après samedi, des dizaines de nos confrères remuer des pierres, manier des pelles, et faire œuvre commune dans la joie d'être ensemble.

Cette demeure magnifique, chacun la connaît, car, du fait de sa beauté, elle figure aujourd'hui dans tous les documents qui vantent la magnificence de Lyon.

De ces deux lieux, Goutelas et la Maison du Barreau, Paul fit un usage immodéré pour le barreau et pour ce qu'il représente.

Des Universités du barreau s'y déroulaient, dans un lieu ou dans l'autre, permettant à tous les avocats qui le souhaitaient de « frotter leurs cervelles » au contact d'autres avocats et surtout d'universitaires, de magistrats, et, de manière générale, de personnes extérieures à notre profession, tous appelés à réfléchir sur les thèmes d'actualités du droit et de la justice.

Je ne fais pas l'inventaire des thèmes qui furent abordés et qui couvrent tout le spectre de nos activités.

Lors de chaque Rentrée du Barreau, une conférence d'importance était organisée pour débattre de thèmes essentiels : par exemple, le couple sécurité / liberté (toujours d'actualité) dans l'ordre interne ; le rôle des avocats dans l'émancipation des pays de l'Est (la Pologne) ou les luttes des avocats des paysans sans terre du Brésil, dans l'ordre international ; les uns et les autres toujours relayés par la presse nationale et en particulier par le journal Le Monde où le barreau disposait d'un appui jamais démenti en la personne d'un grand journaliste, aujourd'hui décédé, Philippe Boucher.

Accessoirement, car, pour Paul, les choses de l'esprit ne s'accommodaient d'aucun mépris pour les choses matérielles, La Tour Rose de Philippe Chavent accueillait à sa table renommée et étoilée participants et conférenciers dans de joyeuses agapes.

A cette date (1980-1982), Lyon, ville de marchands et non de parlementaires comme le fut, par exemple, Aix-en-Provence, s'affirme plus que jamais comme une grande place du droit et de la justice.

En 1981, la Maison des Avocats accueille en ses locaux la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, pour deux journées de travail sur la justice, à l'initiative de son nouveau président, notre confrère Raymond Forni, qui présida, longtemps après, l'Assemblée Nationale.

Ses juridictions accueillent les meilleurs des magistrats français : Louis Joinet, qui, pendant dix ans, fut ensuite le Conseiller justice de la présidence de la République avant de rejoindre la Cour de Cassation et qui était l'un des fondateurs du Syndicat de la Magistrature ; surtout, notre ami le Premier Président, Pierre Truche, Procureur Général à Lyon puis à la Cour de Cassation avant d'être nommé à sa première présidence, et qui reste l'une des références majeures de la magistrature française.

Le barreau s'affirme également comme une référence, par la qualité de sa politique, de sa réflexion, de ses actions, de ses membres.

Il est vrai que la période est propice. Elle fut, dans les années 1970 et 1980 la période pendant laquelle s'installe dans nos sociétés le droit de tous d'accéder à un juge, mouvement qui bientôt débordera l'institution judiciaire elle-même, qui, pour l'heure, ne semble pas s'en être remise.

Elle fut également la période pendant laquelle émergea la nécessité de modes alternatifs de règlement des différends : conciliation, médiation, arbitrage ; ancêtres du mouvement qui s'est plus récemment ouvert en faveur d'une justice plus collaborative et plus participative.

Et ce sont ces mêmes mouvements qui aspirèrent peu à peu le bâtonnier Bouchet hors de la profession.

A l'issue d'un bâtonnat haut en couleurs, il fut appelé à siéger au Conseil d'Etat, au sein d'une section contentieuse. Deux avocats l'y avaient précédé : André Damien, ancien bâtonnier de Versailles, et Jacques Ribs, animateur de Droit et Démocratie. Et peu d'autres suivront, tant ce genre de nomination reste, pour les avocats, exceptionnelle.

Paul passa au Conseil d'Etat une douzaine d'années.

Avec une admiration non feinte pour cette institution, il y prit sa part et la mesure de ce que représente cette institution dans la défense des libertés publiques.

En qualité de Conseiller d'Etat, puis ensuite d'ancien Conseiller d'Etat, il présida ou participa aux travaux d'organismes de grande importance : mission de réforme de l'aide juridictionnelle, à deux reprises ; Commission du Premier Président Truche relative au projet de Tribunal pénal international pour l'ex-yougoslavie, lointain parent du TPI issu du statut de Rome ; surtout, présidence de la Commission Nationale de contrôle des interceptions de Sécurité et présidence de la Commission Nationale Consultative des droits de l'homme (1989 – 1996).

Et c'est au sein de cette dernière instance qu'il fit une rencontre majeure.

Il y rencontra Joseph Wresinski, fondateur de ATD Quart Monde qui, à l'occasion d'une contribution à un livre blanc de la CNCDH, soumit à cette Commission une réflexion de grande importance sur le thème : « grande pauvreté et droits de l'homme ».

Dans une forme d'aveu qui n'est pas si fréquente chez lui, Paul écrivit que cette réflexion fut capitale à ses yeux car elle remettait en cause l'approche sociale traditionnelle de la grande pauvreté.

Je crois que Paul fut bouleversé par la réflexion qui lui était offerte, l'esprit qui sous-tendait cette réflexion, et la qualité des personnes qui portaient cette réflexion.

Paul Bouchet redevint alors avocat, sans robe cette fois, et au service des plus pauvres, renouant avec l'atmosphère franciscaine de ses années d'internat où, jeune élève de 9 ou 10 ans, il devait se lever chaque matin à 6h30 et commencer la journée par des exercices spirituels.

A la demande de Geneviève Anthonioz-de Gaulle, nièce du Général, qui présidait cette institution à la suite de Joseph Wresinski, il prit la vice-présidence puis la présidence du mouvement ATD Quart Monde.

Sa vie, au sein de ce mouvement, fut, pour lui, un bonheur.

Il y fut constamment impressionné, car il trouva là des personnes dont l'énergie, le dévouement, et la science insoupçonnée parvenaient -qui l'eût cru- à dépasser sa propre énergie, son propre dévouement, la puissance de sa pensée créatrice.

Et il retrouva alors de plus fort le goût du droit qui, à vrai dire, ne l'avait guère quitté.

Il voulut faire en sorte que la misère soit mise hors la loi (c'est le titre d'un livre important qu'il publia en l'an 2000).

Surtout, il alla plaider la cause de la nécessaire dignité des plus pauvres au plus haut sommet de l'Etat, alors que cet Etat ne voulait pas l'entendre.

Aux termes d'une entrevue mémorable aménagée à l'initiative de Geneviève de Gaulle, il obtint du Président Chirac, en personne, aux termes d'une entrevue d'anthologie, que soit adoptée ce qui allait devenir la loi d'orientation contre les exclusions (1998) et qui ouvrit la porte à sa dernière conquête, le Droit au logement opposable, qui joue aujourd'hui un rôle majeur dans la vie des plus pauvres depuis son adoption en 2007.



Une vie, mes chers confrères. Et quelle vie.

Une vie exemplaire à tous égards, et menée sans mercis comme il le dit en 1985, sans être totalement compris, lors de l'un de ces dîners que le barreau affectionnait jadis pour célébrer ses figures, en l'espèce chez Roucou, le long des quais de Saône (quai Jean-Jacques Rousseau).

Sans mercis, disait-il, parce que, le sentiment, la fierté du devoir accompli, était, pour Paul, son remerciement mais aussi parce que recevoir des autres un remerciement affectait son humilité fondamentale.



Paul,

Admets que, sur ce point, au regard de tes préventions, il y ait prescription.

Accepte que nous puissions oublier la leçon que tu administrais en 1985 et permets nous -nous la profession, le barreau, chacun de nous- permets que nous te disions Merci pour ce que tu as donné : des raisons de vivre debout ; la fraternité ; l'exigence de dignité des êtres humains ; le sens de la justice et de la beauté.

Paul,

Tu reposes désormais en terre de Goutelas, bientôt sous un chêne comme tu l'avais souhaité -et c'était ton seul souhait.

En ce lieu, mais également dans les lieux où, les uns et les autres, nous t'avons croisé, nous entendons ce poème qui clôt les Cinq Méditations sur la mort de François Cheng dont tu appréciais la lecture.

Et ce poème est une leçon de sagesse.

« Ne laisse en ce lieu, passant
Ni les trésors de ton corps
Ni les dons de ton esprit
Mais quelques traces de pas
Afin qu'un jour le grand vent
A ton rythme s'initie
(A ton silence, à ton cri)
Et fixe enfin ton chemin. »



Merci.